

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2021 - (N° 10)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet,
Mme Battistel, M. Califer, M. Alain David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz,
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre 2022, un rapport détaillant les raisons pour lesquelles il a fait le choix d'annuler 71,9 millions d'euros de crédits de paiement non consommés et non reportés sur la mission « Justice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les parlementaires n'ont pas la possibilité d'amender les choix du Gouvernement – annulation ou report sur l'année suivante – concernant les crédits non utilisés. Afin d'avoir un éclairage sur ces choix, cet amendement prend la forme d'une demande de rapport.

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement un rapport détaillant les raisons pour lesquelles il a fait le choix d'annuler 71,9 millions d'euros sur la mission Justice dont 45,9 millions d'euros sur l'administration pénitentiaire.

Cette annulation n'est pas justifiée au regard des besoins de la justice. A minima, ces crédits auraient dû être reportés sur 2022.